



CENTRE  
HOSPITALIER  
UNIVERSITAIRE  
BORDEAUX



Soutenez les équipes  
et les projets  
du **CHU de Bordeaux**

# FORMULAIRE DE DON

## Je souhaite que mon don :

- améliore la qualité de vie des patients et famille
- optimise le bien-être des professionnels  
(qualité de vie au travail, développement durable, handicap...)
- favorise l'acquisition d'équipement et soutien  
aux projets innovants
- facilite la culture à l'hôpital

## Je souhaite en faire bénéficiaire :

- un projet spécifique : .....

Je souhaite que mon don reste  
**anonyme** :  oui  non

**Je suis :**  un particulier  une entreprise

Mme  M.  Mme et M.

Nom .....

Prénom .....

Entreprise .....

N°SIREN-SIRET/code APE .....

Adresse .....

Code postal ..... Ville .....

Téléphone .....

Email .....

**Montant du don :** ..... euros

## J'effectue mon don par :

- en ligne sur**  
**[www.chu-bordeaux.fr/don](http://www.chu-bordeaux.fr/don)**
- par virement bancaire  
(en précisant votre nom  
dans le libellé)
- par chèque libellé à  
l'ordre du Trésor Public -  
CHU de Bordeaux
- en espèces à la régie  
du CHU de Bordeaux

Banque de France RC PARIS B 572104891 TITULAIRE : REGIE MECENAT CHU BORDEAUX DOMICILIATION : SEGPS/SRFO			
Identification nationale (RIB)			
CODE BANQUE 10071	CODE GUICHET 33000	N°COMPTE 00002003033	CLE RIB 03
Identification internationale			
IBAN FR76 1007 1330 0000 0020 0303 303 Identifiant Swift de la BDF (BIC) TRPUFRP1			

Au titre de l'impôt sur le revenu (IRPP), votre don est déductible à hauteur de 66% dans la limite de 20% du revenu imposable (don à effectuer avant le 31 décembre) – Au titre de l'impôt sur la fortune immobilière (IFI), 75 % du don versé peut-être réduit directement de l'impôt dû dans la limite de 50 000 € - Le don de votre entreprise est réductible à hauteur de 60% dans la limite de 0,5% du chiffre d'affaires (art.238 bis du C.G.I.). Lorsque le montant de la défiscalisation est supérieur à 0,5%, l'excédent peut être reporté sur les 5 exercices suivants.